

Image not found or type unknown



saisie effective des meubles par le trésor public

Par **ALICE91**, le **29/11/2011** à **13:02**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre d'un huissier stipulant : "à défaut de règlement au comptable avant le 29/11/2011 la saisie effective de vos meubles sera pratiquée, même en votre absence ".

Qu'est ce que cela signifie ? Vont-ils se présenter le 29 ou plus tard ? Serais-je avertie de la date de passage si il ne vienne pas aujourd'hui ? De plus je suis hébergée à titre gratuit

Merci de me répondre, je suis totalement paniquée